

Frank Cannarozzo

à Monsieur le Président de la Chambre

93600 Aulnay-sous-Bois

06 08 63 33 28

frank.cannarozzo@gmail.com

ancien adjoint au maire chargé de la sécurité de 2001 à 2008

Monsieur le Président de la 8^{ème} section

Monsieur le Rapporteur

Rapport de la CRC concernant la politique de sécurité aulnaysienne de 2005 à 2009.

Messieurs,

Je tenais à vous faire part de mon plus profond mécontentement mais aussi de mon étonnement concernant la méthode utilisée lors de cet audit, de certains faits rapportés et des conclusions induites. Le fait de relater ainsi certains faits, qui ne collent en rien avec la réalité vécue par les acteurs de l'époque, ne pouvait qu'ouvrir la voie aux interprétations les plus absurdes.

Je dois donc vous informer que, lors de la présentation du rapport au conseil municipal du 22 septembre, l'actuel premier adjoint m'a nommément accusé d'avoir « marié lea-Ogis et Trouvin », sous-tendant que j'y aurai trouvé un intérêt. Il m'a également nommément accusé d'être « un spécialiste de l'emploi fictif » à propos de la police municipale.

Je dois me défendre en déposant plainte contre ce monsieur pour dénonciation calomnieuse. Toutefois je tiens à vous faire part de ma plus profonde indignation parce que ces calomnies s'inspirent de la façon dont a été rédigé ce rapport. Il aurait été plus que souhaitable que les responsabilités des uns ou des autres dans les faits énoncés soient clairement établies et de ne pas laisser supposer n'importe quoi.

Je reste sans voix à la lecture de la description de certains faits évoqués dans ce rapport. Aussi je vous demande de reprendre cet audit par une procédure contradictoire qui permette d'entendre l'ensemble des acteurs de la période de manière à, à la fois tendre vers plus d'objectivité, mais également pour éclaircir clairement les responsabilités sur les dysfonctionnements notés.

La Chambre ne peut ignorer que dans une ville qui compte 2500 employés municipaux et 53 élus, le maire, quelles que soient ses qualités, ne peut tout gérer seul. Il nomme d'ailleurs des adjoints pour le suppléer dans sa tâche et il s'attache les services d'un directeur général et de directeurs généraux adjoints. Il est donc incompréhensible que la Chambre n'ait pensé qu'à auditer Gérard Gaudron, maire jusqu'en mars 2008. N'ayant plus aucun accès aux personnels ni aux documents municipaux, il apparaît comme une évidence qu'il ne pourrait ni répondre pleinement ni justifier les assertions qui lui seraient opposées. Cette façon de procéder ne pouvait pas amener à la vérité et la Chambre ne peut l'ignorer. Je ne peux pourtant croire que la Chambre ne recherche pas la vérité ou tout du moins l'objectivité.

Il n'est pas acceptable pour moi de devoir subir de telles critiques sans jamais avoir eu la possibilité de me défendre.

J'ai eu le tort de croire que l'audition du 7 février, réalisée à ma demande, accompagnée de 32 pièces documentaires pouvait vous donner l'opportunité d'aller plus loin. Le fait qu'une seule question m'ait été adressée ce jour-là et qu'aucune question n'ait été posée sur l'ensemble documentaire me conforte dans l'idée que rien n'a été pris en compte. Bref que rien de ce qui ne cadrerait plus avec le rapport n'avait été utilisé. La politesse est un luxe, l'objectivité un besoin.

Aussi je souhaite vivement avoir des réponses à mes questions et voir cet audit complété.

1. A propos des personnes auditionnées :

- Quelle est la liste des personnes qui ont été indiquées par le maire comme devant être auditionnées ?
- Quelle est la liste des personnes que l'auditeur a indiquées comme devant être auditionnées ?

- Quelle est la liste des personnes qui ont réellement été auditionnées ?
- Pourquoi les acteurs de l'époque mais plus en responsabilité au moment de l'audit n'ont pas été auditionnés ?

2. A propos de la base documentaire étudiée :

- Quelle est la liste des documents que le maire a spontanément fournis ?
- Quelle est la liste des documents que l'auditeur a demandés ?
- Quelle est la liste des documents que l'auditeur a consultés ?
- Parmi les documents que nous avons fournis, lesquels n'avaient pas été fournis par le maire actuel ?
- Quelle est la liste des documents qui ont été écartés pour construire ce rapport ?

3. A propos de ce qui est relaté dans le rapport :

- Pourquoi les chiffres de la délinquance utilisés sont ceux de la délinquance générale et non de la délinquance de voie publique ? Seul ce dernier indicateur peut rendre compte du travail du CLS. Son taux 4 fois supérieur aurait dû vous conduire à une autre conclusion.
- Pourquoi faire une moyenne des réunions tenues du CLSPD sur toute la période alors qu'il y a eu 2 municipalités ? De 2005 à fin 2007, le rythme des réunions a été tenu alors qu'une seule a été tenue en 3 ans par l'actuelle majorité. Cette moyenne discrédite notre travail en occultant l'inaction de l'actuelle majorité.
- Quelles informations ont servi à établir que la DPS fonctionnait de façon bicéphale et floue ? A ma connaissance, aucune des personnes mises en cause n'a été interrogé pas plus que leurs interlocuteurs.
- Quelles informations ont servi à établir que le CLS était un demi-échec ? 67% de réalisation ne serait pas $\frac{3}{4}$ de succès ? Pourquoi avoir laissé comprendre que c'est la ville qui échouait alors que les actions non mises en œuvre émanaient des acteurs souvent pointés du doigt dans tous les CLS de France : la justice et l'éducation nationale. Pourquoi ne pas pointer réellement les responsabilités ?
- Quelles informations ont servi à établir que la ville n'avait pas de politique préventive ? Depuis 1997, des médiateurs œuvraient pour elle dans l'association « mission ville » puis dans les services de la ville à partir de 2003. La ville siégeait au comité technique national des clubs de prévention pour l'AMF ? peut-on imaginer que cela aurait été compatible avec son inaction ? Le club de prévention Grajar, qui travaillait au quotidien avec nos médiateurs aurait pu confirmer notre engagement s'il avait été interrogé. Pourquoi ne l'a-t-il pas été ?
- Quelles informations ont servi à établir que la PM fonctionnait en autarcie ? J'ai remis à la Chambre des documents démontrant les objectifs annuels pour les années 2004, 2005, 2006, 2007. J'ai précisé qu'une rencontre avec la direction de la PM avait lieu toutes les semaines, avec les chefs de brigades tous les trimestres, et avec tous les agents tous les ans. Cela était parfaitement vérifiable. Pourquoi cela n'a-t-il eu aucune influence sur le rapport ?
- Quelles informations ont servi à établir que la PM était cantonné au sud de la ville ? J'ai remis à la Chambre des documents prouvant qu'en 2004 plus de la moitié des leurs interventions avaient lieu dans les quartiers nord de la ville. Une analyse de la base de données de l'observatoire aurait confirmé que cela a toujours été ainsi. Pourquoi cette base n'a pas été exploitée ?
- Quelles informations ont servi à établir que l'action de la PM était peu visible ? La seule étude qui a interrogé les aulnaysiens sur le sujet dit le contraire dans un rapport des 2/3 ! pourquoi ne pas en tenir compte ?
- Pourquoi ne pas tenir compte dans le marché de maîtrise d'œuvre de la vidéosurveillance du fait que l'entreprise ne devait pas refaire le travail fait précédemment par l'entreprise qui avait obtenu l'autorisation préfectorale mais simplement revalider les positionnements et les nouvelles autorisations potentielles rendus nécessaires par notre décision de passer à la fibre optique ? ce travail était

nécessaire pour justement concilier les contraintes liées aux travaux de voirie et à l'autorisation préalablement donnée.

- Pourquoi au sujet de ce marché laisser comprendre que la ville aurait pu jouer un rôle dans le rachat d'un des soumissionnaires par un autre ? Ces deux entreprises n'avaient aucun lien particulier avec la ville et étaient toutes deux spécialistes de ces questions ? A-t-on émis les mêmes doutes auprès d'autres marchés dans d'autres villes auxquels elles sont également concourues ? Ce procédé est inadmissible.
- Pourquoi se forcer à ignorer, malgré nos commentaires, que les émeutes de novembre 2005 qui ont alimenté des tensions considérables pendant des mois sur nos quartiers ont forcément induit un retard important dans la réalisation du chantier de vidéo surveillance. Est-ce franchement réaliste de compter 3 jours ?
- Pourquoi ignorer également, que ce système a subi dès son installation des dégradations que ne couvraient pas la garantie et qu'il a fallu dès la première année remplacer une caméra ? au lieu de cela on fait comme si nous avions réglé des travaux non réalisés ?

Les erreurs dans ce rapport sont considérables et je vois bien qu'elles sont la conséquence d'une étude très parcellaire de la situation. Aussi il vous incombe de revoir cette étude en rassemblant l'ensemble des documents et en interrogeant l'ensemble des acteurs. Les desiderata de l'actuel maire d'Aulnay ne peuvent servir de point de départ à ce rapport.

Voici donc la liste des personnes que je souhaite voir consultées afin de compléter ce rapport :

Michèle Chesbeuf : ancienne directrice générale des services de la ville d'Aulnay, elle a été le supérieur direct de la police municipale. Elle pourra pleinement répondre à toutes les interrogations sur la PM, ses missions, ses objectifs, sa rémunération, son intégration dans le reste du dispositif.

Denis Cahenzli et **Guy Vella** : respectivement ancien directeur de l'espace public et ancien directeur de la voirie. Ils pourront démontrer la complexité des opérations de construction du réseau de fibre optique pour la vidéosurveillance et expliquer où sont les fameuses commandes et ordres de services relatifs aux panneaux concernant la vidéosurveillance.

Gérard Solers : ancien directeur des télécommunications. Il pourra expliquer comment ce projet de fibre optique travaillé avec ses services a fait faire des économies considérables en terme de facture de télécommunications auprès des opérateurs. A elles seules, elles ont déjà rentabilisées le système de vidéosurveillance mais l'auditeur ne semble pas en avoir été informé.

Stéphane Joly : ancien directeur prévention-sécurité. Il a eu la charge de mettre en œuvre mes orientations et a géré d'un bout à l'autre le dossier de la vidéosurveillance. Il saura répondre sans soucis aux griefs posés sur ce dernier sujet.

Serge Colombier : ancien responsable du CLS et de l'observatoire. Il pourra démontrer combien ces outils étaient utiles et notamment montrer à l'auditeur toutes les données, notamment de la PM, que l'auditeur pense n'avoir jamais été recueillies.

Alain Perez : ancien commissaire d'Aulnay de 2005 à 2010. Il pourra démontrer combien notre partenariat était efficace, répondre à propos de la supposée répartition de la ville entre lui et nous. Il pourra aussi parler de l'utilité du CLSPD qu'il copilotait avec moi.

Pascal Dumas : ancien commissaire d'Aulnay de 2002 à 2005. Il a participé à la création du CLS et du CLSPD et pourra là encore éclairer l'auditeur sur ce partenariat.

Mohamed Sami : responsable du GRAJAR à Aulnay, équipe d'éducateurs spécialisés intervenant sur Aulnay pour le compte du conseil général. Il pourra évoquer le partenariat quotidien de ces équipes avec nos médiateurs et démontrer à l'auditeur que la dimension préventive faisait partie intégrante de notre politique.

Joël Labour : responsable du logement francilien, ex logement français, qui fut un des acteurs les plus actifs et les plus déterminants de notre CLS. Il pourra lui aussi dire à quel point cela a pu lui être utile et montré sa participation concrète à l'observatoire de la délinquance.

René Druart : responsable des transports TRA. Il pourra parler de l'aspect déterminant de la vidéosurveillance et de notre collaboration dans la remise en service de bus sur la Rose des vents.

Hervé Gautrot : ancien directeur du centre commercial Parinor. Il pourra lui aussi démontrer l'intérêt du CLSPD et du partenariat que nous avons.

J'attends de votre part que ce travail complémentaire soit réalisé dans le but d'obtenir plus d'objectivité et de lever les doutes que vous avez indiqués. Je ne peux pas croire qu'il en soit autrement.

Enfin je souhaite à nouveau être entendu non pas en séance comme ce fut le cas mais avec l'analyse complète de tous les documents et témoignages et avec l'accès à l'ensemble de ces documents et témoignages.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, veuillez recevoir Messieurs, mes respectueuses salutations.